



**DOCUMENT D'INFORMATION  
CRITÈRES DU CHOIX DES SPORTS  
POUR ATHLÈTES AYANT UN HANDICAP**

## A. CHOIX DES SPORTS POUR ATHLÈTES AYANT UN HANDICAP POUR DES SPORTS DÉJÀ AU PROGRAMME DES FINALES DES JEUX DU QUÉBEC (athlétisme, natation, cyclisme)

### CRITÈRES

- a) Sport au programme de la Finale de Jeux
- b) Démontrer qu'il y a entente «inter-fédération»

La fédération Uni handicap doit être membre de **SPORTSQUÉBEC**

- c) Justification adéquate\* de la place des Jeux du Québec dans le modèle de développement de l'athlète, de la fédération sportive et des catégories ciblées de son sport.
- d) La clientèle devra être :
  - âgée de 21 ans et moins
  - être en lien avec la justification de la place des Jeux dans le plan de développement des athlètes de cette discipline
- e) Sport ayant une pratique active\*\* dans un minimum de 5 régions avec le % de participant requis
  - Le nombre de clubs s'impliquant dans la pratique des athlètes ayant un handicap et le nombre d'athlètes ayant un handicap à l'intérieur de ces clubs
  - Le nombre de finales régionales ou événements qui ont été organisées l'année avant les Jeux et le nombre de participants
  - La fédération doit obtenir une lettre de chaque URLS qui confirme que le sport est actif dans sa région.
- f) Débouchés du sport sur un des Grands Jeux suivants :
  - Jeux du Canada
  - Jeux paralympiques
  - Jeux Olympiques Spéciaux mondiaux

L'acceptation d'un sport et la taille de son contingent ne signifient pas nécessairement l'acceptation de toutes les épreuves proposées dans le questionnaire présenté par la fédération sportive. Le jury du choix des sports se réserve le droit d'imposer la taille du contingent et le nombre d'épreuves pour chaque sport.

- \* Le jury du choix des sports se réserve le droit d'évaluer, la justification de la place des Jeux du Québec dans le modèle de développement de l'athlète de la fédération présenté au dossier de candidature.
- \*\* Le jury du choix des sports se réserve le droit de définir s'il y a pratique active ou non dans une région.

## B. CHOIX DES SPORTS POUR ATHLÈTES AYANT UN HANDICAP DES SPORTS QUI NE SONT PAS AU PROGRAMME DES FINALES DES JEUX DU QUÉBEC

### CRITÈRES

- a) Être membre de **SPORTSQUÉBEC**
- b) Justification adéquate\* de la place des Jeux du Québec dans le modèle de développement de l'athlète de la fédération sportive et des catégories ciblées de son sport.
- c) La clientèle devra être :
- âgée de 21 ans et moins
  - être en lien avec la justification de la place des Jeux dans le plan de développement des athlètes de cette discipline
- d) Sport individuel : sport ayant une pratique active\*\* dans un minimum de 5 régions avec le % de participant requis
- Sport d'équipe : sport ayant une pratique active\*\* dans un minimum de 4 régions avec le % de participant requis
- **Le nombre de clubs s'impliquant dans la pratique des athlètes ayant un handicap et le nombre d'athlètes ayant un handicap à l'intérieur de ces clubs**
  - **Le nombre d'officiels et d'entraîneurs ayant une formation et les compétences spécifique pour encadrer cette discipline pour athlètes ayant un handicap**
  - **Le nombre de finales régionales qui ont été organisées l'année avant les Jeux et le nombre de participants**
  - La fédération doit obtenir une lettre de chaque URLS qui confirme que le sport est actif dans sa région.
  -
- e) Débouchés du sport sur un des grands Jeux suivants :
- Jeux du Canada
  - Jeux paralympiques
  - Jeux Olympiques Spéciaux mondiaux

L'acceptation d'un sport et la taille de son contingent ne signifient pas nécessairement l'acceptation de toutes les épreuves proposées dans le questionnaire présenté par la fédération sportive. Le jury du choix des sports se réserve le droit d'imposer la taille du contingent et le nombre d'épreuves pour chaque sport.

\* Le jury du choix des sports se réserve le droit d'évaluer la justification de la place des Jeux du Québec dans le modèle de développement de l'athlète de la fédération présenté au dossier de candidature.

\*\* Le jury du choix des sports se réserve le droit de définir s'il y a pratique active ou non dans une région.

## Autres critères

Les fédérations se sont eux même fixées des quotas à respecter. Ce critère est l'élément incontournable pour assurer sa présence à la Finale des Jeux du Québec et ce peut importe le nombre de région active.

	Nombre d'athlètes	Total possible	Pourcentage
Athlétisme OSQ	25	76	30%
Basketball en fauteuil	48	228	20%
Boccia*	12	57	20%
Cyclisme à main	12	38	30%
Goal Ball	24	114	20%
Natation OSQ	30	76	40%
Natation paranaeur	18	76	20%
Patinage artistique OSQ	15	76	20%